

<u>AVIS PUBLIC</u>	
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2024 LES MARDIS	

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Suzie Constant, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Sainte-Séraphine.

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Séraphine tenue le mardi 7 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024, lequel se lit comme suit :

Mardi 09 janvier à 19h00	Mardi 02 juillet à 20h00
Mardi 06 février à 19h00	Mardi 06 août à 20h00
Mardi 05 mars à 19h00	Mardi 03 septembre à 20h00
Mardi 02 avril à 19h00	Mardi 01 ^{er} octobre à 20h00
Mardi 07 mai à 20h00	Mardi 05 novembre à 20h00
Mardi 04 juin à 20h00	Mardi 03 décembre à 20h00

Donné à Sainte-Séraphine, ce 8 novembre 2023

Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 8 novembre 2023

Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière